AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-4-76171841

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone 92-42-68 - Postes 440 et 449

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

BULLETIN N° 54 du 15 AVRIL 1976.-

A R B R E S   F R U I T I E R S

TAVELURES.- (Poiriers et Pommiers)

En cas de période favorable des contaminations primaires, pouvant être importantes, sont possibles.

Il est conseillé de renouveler la protection contre les Tavelures dans les meilleurs délais.

Sur les variétés de Pommier à débourrement tardif intervenir dès que le stade C3 sera atteint (consulter le tableau des stades-repères transmis récemment).

S'il y a lieu, traiter en même temps contre l'Oïdium, les Chenilles défoliatrices, les Pucerons.

NOTA.- Sur les arbres en cours de floraison ne pas utiliser de pesticides susceptibles de détruire les Abeilles.

XYLEBORE.- (Toutes essences fruitières)

Les dégâts causés par cet insecte qui se signale par la présence de nombreux petits trous sur le tronc et les branches charpentières sont parfois graves.

Dans les vergers intéressés, effectuer, par beau temps une pulvérisation copieuse avec un produit à base de lindane, de parathion ou d'oléoparathion.

A S P E R G E S

MOUCHE DE L'ASPERGE.- Vol en cours.

Dans les Aspergeraies en voie d'établissement ne pas négliger la lutte contre ce ravageur (pour les produits à utiliser, consulter la revue PHYTOMA de FEVRIER 1976, page 28).

C O L Z A

CHARANÇON DES SILIQUES.-

Il est admis que le seuil de nuisibilité n'est atteint que lorsque l'on observe, à une vingtaine de mètres des bordures de parcelle la présence d'un charançon par plante, en moyenne (comptage à faire sur une centaine d'inflorescences).

P.422

Imprimerie de la Station Auvergne-Limousin — Directeur-Gérant : P. JOURNET

Actuellement, dans l'ensemble, aucun traitement ne s'impose.

Il est rappelé qu'en cas d'intervention sur des Colzas en cours de floraison, seuls les produits suivants peuvent être utilisés : endosulfan, phosalone, toxaphène, polychlorocamphanes (éviter l'application de ces produits pendant les heures chaudes de la journée).

F R A I S I E R S

MALADIE DES TACHES ROUGES.-

La protection des jeunes feuilles des variétés sensibles peut être assurée par des traitements avec un fongicide à base de manèbe.

S'il y a lieu, traiter en même temps contre les Acariens et les Pucerons.

POURRITURE GRISE.-

Il est rappelé que la protection doit commencer dès le début de la floraison et se poursuivre jusqu'à l'apparition des premiers fruits verts.

Utiliser en pulvérisation copieuse un produit à base de bénomyl, de carbendazim, de dichlofluanide, de folpel, de méthyl-thiophanate ou de thirame.

Il est recommandé d'observer un délai de 15 jours entre le dernier traitement et la récolte pour tous les fongicides, à l'exception de la dichlofluanide pour laquelle ce délai peut être ramené à 7 jours.

...M B O I S I E R S

DIDYMELLA.- (Dessèchement des pousses)

Les spores permettant les contaminations étant à maturité, il est conseillé d'effectuer un premier traitement dans les prochains jours.

Utiliser un produit à base de bénomyl, de captane, de dithianon, de mancozèbe, de méthylthiophanate ou de thirame.

Clermont-Fd, le 15 Avril 1976.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

Chef de la Circonscription
Phytosanitaire :

P. DENIZET.

N° d'inscription à la C.P.P.A.P. : 525 AD.